

Signes de Vie

Le journal de l'adapei 31 • n°24 • juin 2010



SPÉCIAL ASSEMBLÉES GÉNÉRALES • 17 JUIN 2010

par Henri Grechez,
Président de l'adapei 31

Nous avons souhaité vous présenter un numéro spécial de Signes de Vie consacré à la préparation de nos assemblées générales ordinaire et extraordinaire. Ce journal est destiné à vous faciliter la lecture des différents documents qui seront soumis au vote des Assemblées.

Vous trouverez dans ce numéro une partie consacrée à l'assemblée générale ordinaire avec la présentation du rapport moral et d'activités 2009/2010, le rapport financier 2009, le rapport d'orientation pour l'année 2011 et une partie consacrée à l'assemblée générale ordinaire présentant en abstract le projet associatif et la présentation du regroupement associatif. Bonne lecture et à bientôt !

RAPPORT D'ORIENTATION 2011

Mesdames et Messieurs, Chers Adhérents,

Il est de tradition qu'au nom de votre Conseil D'administration, je vous présente chaque année ce que nous souhaitons voir se réaliser au cours des douze mois qui suivent.

Le rapport d'activité que nous a présenté Michèle CHAVE permettra à chacun de mesurer la distance entre nos engagements de l'an dernier et les réalisations dont nous nous enorgueillons aujourd'hui. Au cœur de notre volonté nous avons affiché l'an dernier la réécriture de notre projet associatif. C'est chose faite et dans quelques instants il sera soumis à votre approbation.

Ce travail a nécessité un travail assidu de la commission que nous avons composée alors et qui, sous l'égide de Marie-hélène LANSARD, a regroupé à la fois des administrateurs et des professionnels. Que tous en soient profondément remerciés.

Parce qu'ils sont énumérés dans ce texte, je ne reprendrai ici que l'essentiel des projets que nous envisageons de réaliser à court terme et dont la plupart ne voient encore le jour que parce qu'ils sont en attente des financements. Je ne veux en prioriser aucun si ce n'est la réalisation du FAM de la Demeure dont la résolution de quelques détails techniques nous sépare de la pose de la première pierre que nous espérons très prochaine. Les difficultés rencontrées pour le logement des travailleurs actuellement hébergés

au sein du tripode ont été pour l'essentiel la cause du retard que nous sommes obligés de constater et de déplorer. Nous avons opté pour dissocier les deux réalisations afin de ne pas perdre les agréments déjà obtenus et dont la caducité de validité approche. Le Foyer Expérimental pour l'Accueil de Personnes Handicapées Agées à Balma est lui aussi au cœur de nos multiples démarches pour décrocher les autorisations qui nous manquent encore faute des crédits d'Etat, alors que le Conseil Général s'est engagé pour la part qui le concerne. La construction d'une MAS à FONTENILLES viendra prolonger l'ensemble des travaux de réhabilitation que nous avons pu engager à partir de la réalisation de la cuisine centrale. Tous ceux qui ont pu la visiter s'accordent à y voir un magnifique outil, gage d'un meilleur service de restauration pour toutes les personnes que nous accueillons. Signalons encore qu'elle emploie 25 travailleurs de l'ESAT et qu'elle hébergera très bientôt un centre de formation destiné essentiellement aux ouvriers d'ESAT qui pourront être hébergés sur place durant leur stage. Je connais aussi l'impatience des parents de voir rénover notre MAS de Champs Pinsons. En pointe lors de sa création, elle date déjà et nous voulons la doter de chambres individuelles. C'est encore un de nos projets immédiats dont la réalisation est elle aussi liée à l'obtention des financements.

Le projet associatif qui vous est présenté, outre toutes les valeurs de fond appelées et les perspectives d'un accompagnement sans cesse mieux adapté aux personnes, comporte un volet de la plus grande importance pour notre association. J'ai l'honneur de vous le soumettre aujourd'hui après qu'il a reçu dans son principe l'aval unanime de votre Conseil d'Administration. Il s'agit de la création d'une nouvelle instance de Gestion de nos Etablissements par un regroupement de nos forces avec celles des deux associations voisines et amies que sont les adapei d'ALBI et d'AUCH. Là encore, je ne vous en présente ici que les grandes lignes puisqu'il doit faire l'objet d'une décision spécifique de votre assemblée.

C'est dans le contexte de la révolution que constitue pour notre secteur la mise en place des Agences Régionales de Santé que nous nous engageons dans ce regroupement. Désormais, nos associations n'ont d'avenir que parce qu'elles seront à la fois et numériquement représentatives et fortement organisées et sécurisées dans leur gestion. S'inscrivant dans la solidarité qui nous unit puisque nous travaillons

adapei³¹
l'avenir, ensemble et autrement

DANS CE NUMÉRO

- > RAPPORT D'ORIENTATION
- > RAPPORT MORAL
- > RAPPORT FINANCIER
- > PROJET ASSOCIATIF
- > PROJET DE REGROUPEMENT ASSOCIATIF

n°24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE



AG ORDINAIRE

ORDRE DU JOUR

1. Le mot du Président
2. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27.06.09
3. Ratification de la cooptation d'un administrateur
4. Election des membres du Conseil d'administration
5. Rapport Moral et d'activités 2009/2010
6. Rapport Financier 2009
7. Rapport de Madame la Commissaire aux Comptes
8. Rapport de la Commission des Sages
9. Rapport d'Orientation pour l'année 2011
10. Cotisation Annuelle pour 2011
11. Questions diverses

déjà ensemble, la formule à laquelle nous réfléchissons fera l'objet d'une décision des adhérents réunis en Assemblée Générale extraordinaire dès que nous serons prêts à vous en préciser tous les contours.

Ce dont je veux vous assurer, c'est que cette démarche n'est entreprise que dans l'intérêt des personnes handicapées : ou nous nous y livrons dès maintenant en choisissant nos partenaires et notre mode de fonctionnement ou on nous l'imposera tôt ou tard sans que nous ayons notre mot à dire. La sauvegarde des valeurs exprimées dans le projet associatif passe aussi par cette initiative. Demain rien n'arrêtera les Pouvoirs Publics : s'ils estiment qu'une association est trop faible pour pouvoir se doter de moyens d'administration, d'ingénierie et de mise en œuvre de ses missions. Ils décideront de leur propre autorité de la fusionner avec une ou plusieurs associations plus puissantes. C'est à ce risque que je vous propose que nous échappions en maintenant notre adapei, aujourd'hui et demain, dans le giron des associations regroupées au sein du Mouvement Parental et des valeurs que nous affichons et défendons.

Déléguer la gestion ne veut pas dire que nous y renonçons. La formule choisie en sera la meilleure preuve puisque le Conseil d'Administration de la nouvelle instance de gestion sera composé à parts égales d'administrateurs issus de chacun des trois C.A. Ceux-ci seront le lien ascendant et descendant entre la nouvelle instance et notre association qui perdurera avec son identité propre au delà du regroupement. Nos délégués devront en particulier veiller à ce que les préoccupations gestionnaires ne prennent jamais le pas sur la qualité de l'accompagnement des personnes et que

la voix de celles-ci comme celle de leur famille quand elle existe soit entendue et écoutée. Je prends l'engagement solennel, avec l'appui de votre Conseil d'Administration, d'y veiller tout particulièrement dans les modalités de mise en place de ce dispositif.

Déléguer la gestion c'est aussi le moyen de nous recentrer sur notre véritable vocation associative : celle d'être un lieu d'écoute des familles et un terrain où doit s'exprimer dans les faits la convivialité de ceux que réunit la cause du handicap. Au delà de ce soutien mutuel entre adhérents, il nous faut retrouver l'esprit des pionniers lorsqu'ils ont créé les premiers établissements : être une ressource pour ceux qui n'ont pas de solution.

Ce rapport d'orientation manquerait à sa finalité si je ne rappelais que trop de familles sont dans l'attente et parfois dans le désespoir. Il nous appartient de remobiliser nos énergies pour inventer des réponses ou les formules, fussent-elles transitoires et obtenir les places indispensables.

Porter une réponse adaptée à chaque personne et soulager leurs familles doit devenir notre principal objectif. Conforter l'existant c'est bien mais c'est peut-être aussi fermer son cœur à ceux qui sont dans la difficulté. Egoïstes ou solidaires, il nous faut choisir et le manifester. C'est à ce prix que nous permettrons à toute personne en situation de handicap d'avoir accès à ses droits à une pleine citoyenneté.

Henri GRECHEZ, le 26 avril 2010

RAPPORT MORAL 2010

Une page vient d'être tournée avec l'arrivée des Agences Régionales de Santé. Ce projet phare de la loi Bachelot de 2009, va bouleverser le paysage social et hospitalier.

Les ARS sont opérationnels depuis avril 2010. L'ensemble des acteurs du système de santé va devoir répondre maintenant, à un niveau régional à un COMITÉ DE PILOTAGE SANITAIRE et MÉDICO-SOCIAL de culture assez différente de celle que nous connaissions jusqu'alors.

Malgré le risque évident de bureaucratie qui nous attend, le jeu des ARS doit être joué. A nous de savoir en tirer les bénéfices qui conviendront et d'entamer dès maintenant un dialogue aussi constructif que possible. Pour cela il nous faudra être forts. L'adapei 31 n'a évidemment pas attendu la mise en place du système pour réfléchir à la question.

Ce Rapport moral s'attachera plus particulièrement à la mission associative de l'adapei 31, laquelle va prendre une extension certaine dans les prochains mois.

LE TRAVAIL ASSOCIATIF INTRA MUROS

L'adapei 31 exerce son action associative militante au travers d'organes tels le Conseil d'Administration, le Bureau, des Commissions de travail, et des Comités de pilotage.

Le C.A. et le Bureau :

Ils se réunissent à peu près une dizaine de fois par an chacun. Le CA. comprenant 24 membres élus par tiers en AG, est appelé à voter les décisions prises en séance. Au sein du C.A. prennent place deux Comités dont les membres sont désignés parmi les membres du Bureau :

- Le comité "Animation et politique qui définit la politique associative

- Le Comité de "Gouvernance : qui présente au CA les propositions de gestion faites par le Directeur Général en

conformité avec la politique associative.

Les autres Instances de l'adapei 31 :

Les COMMISSIONS et GROUPES DE TRAVAIL :

> **Commission DES CVS** : Conformément aux textes, l'ensemble des CVS a bien rempli sa mission. La Commission a mis en évidence une pratique régulière de l'expression libre des Usagers résidents et travailleurs dans un climat d'écoute et de dialogue évidents (excepté en IME où il n'y a pas encore d'adolescents élu au CVS). Par ailleurs il est un fait que les représentants des familles aux CVS regrettent une certaine absence de communication entre eux malgré l'utilisation des fiches navettes.

> **Commission Fêtes et Loisirs** : (M. AZULAY) Elle a pour objet d'organiser les manifestations festives de l'adapei 31. Si le loto habituel à Balma n'a pu avoir lieu cette année, nous comptons sur celui de décembre 2010. Deux voyages ont été réalisés : 39 personnes au printemps 2009 au pays Basque, et un voyage en Aragon en 2010 a réuni 45 personnes. Pour l'automne 2010 il est projeté de réitérer la sortie déjeuner et après midi dansant ouverte à toutes les familles à l'instar de 2009 qui a été une parfaite réussite.

> **Commission ASF** : Elle possède maintenant une adresse internet asf@adapei31.com à laquelle les familles peuvent la joindre. La commission a assuré ses permanences tous les mardi après-midi. Elle a mis au point un dossier de données sur les séjours de vacances et loisirs pour les Usagers. Elle est en mesure de renseigner sur la loi de réforme de la protection judiciaire entrée en vigueur le janvier 2009 à savoir que les mesures de protection seront désormais révisées tous les 5 ans sous peine de devenir caduques.

Une information sur l'Association est ouverte aux fa-

milles par mail, permettant ainsi d'être rapidement renseigné. Cela reste à développer plus amplement.

Par ailleurs, l'ASF sera amenée à redéfinir ses missions conformément au nouveau projet associatif et de ce fait il sera fait appel à de nouveaux bénévoles.

> **Commission Financière et d'Investissements** : problématiques financières qui pourront ensuite, faire l'objet de décisions en CA. Elle donne son avis sur les investissements nouveaux de l'Association et des Etablissements, étudie et valide les propositions de financement. La Commission comprend 3 administrateurs et 3 professionnels. Elle a proposé au CA d'assurer une mission nouvelle : celle du suivi du patrimoine associatif.

> **Commission Information et Formation des Bénévoles** : Composée de 4 adhérents ou administrateurs, elle est aidée pour la logistique par la Secrétaire Générale. Elle a publié depuis juin 2009 4 exemplaires de Signes de vie et organisé une matinée de rencontres sur le thème « Patrimoine et ressources des personnes en situation de handicap ». Elle a été consultée pour la partie associative sur le contenu du cahier des charges du futur site internet qui inclut aussi des éléments techniques élaborés avec les professionnels.

> **Commission nouveaux besoins** : Cette commission n'a pas enregistré d'activité cette année sachant qu'il a fallu s'atteler à la réécriture du Projet Associatif.

> **Commission Service d'Aide et d'Accompagnement à la personne** : Pas d'activité notable durant cette année.

> **Groupe des Référents artistiques** : Une charte pour la promotion des activités artistiques au sein des Etablissements des adapei 31ET 81 est en cours d'élaboration. Celle-ci, qui devrait aboutir d'ici le mois de Juin prochain, se présente dans un contexte de décloisonnement et d'ouverture. Elle a pour but de favoriser l'émergence de projets culturels et artistiques dans le respect des principes portés par le projet associatif. Elle constitue pour les professionnels et les dirigeants associatifs un véritable engagement dans un cadre de référence.

> **Le comite de pilotage de la Cuisine centrale de Fontenilles** : Il a fonctionné très régulièrement. On peut dire que le concept "Cap saveurs" est maintenant en place. La qualité est enfin au rendez-vous. Les jeunes travailleurs sont à pied d'œuvre avec le soutien de l'encadrement SO-DEXO durant cet apprentissage du métier de restauration. L'agrément communautaire a été accordé en avril, par les services vétérinaires, pour le fonctionnement global de la cuisine centrale.

> **Le comite de pilotage de réécriture du projet associatif** : Il s'est réuni 7 fois durant l'année et peut aujourd'hui présenter à votre appréciation, le texte du projet validé par le CA.

L'ADAPEI 31 EXTRA MUROS

MDPH/CDAPH

La MDPH reste l'interlocuteur privilégié en matière de handicap. L'adapei 31 intervient toujours en CDAPH une fois par semaine par le biais de 4 de ses représentants. L'action menée par la MDPH et la CDAPH est toujours en progression croissante car les demandes sont de plus en plus nombreuses. Confrontés à la décentralisation, on peut se poser la question de savoir la place que la prestation aura, concrètement, en matière de financement car cela ne pourrait incomber au seul Conseil Général.

Rencontre avec l'ARS de Midi-Pyrénées

Il nous a été précisé que les liens se feraient avec les

associations les plus représentatives. Désormais il y aura des appels à projets auxquels nous devons, si nous souhaitons faire passer un projet, répondre en étant au plus proches des critères exigés.

Les Etablissements sociaux pourraient malgré tout bénéficier de fonds transférés du médical au médico-social (c'est le principe de la fongibilité asymétrique). Nous pouvons avancer à ce jour, que l'organisation de nos Unités de gestion nous permettra déjà d'affronter les nouvelles contraintes administratives.

Relations avec l'Éducation Nationale :

Fin 2009, nous avons rencontré l'Inspecteur d'Académie au sujet de la scolarisation ainsi que de la problématique des AVS :

> Concernant les AVS :

Qu'advient-il pour les jeunes ayant besoin d'une AVS puisque les contrats de ces derniers sont précaires ? (à savoir qu'ils se limitent à 5 ans maximum et ne sont renouvelables dans le principe que s'il s'agit de proroger accompagnement en cours). Quelle deviendra alors la place de l'enfant en situation de handicap dans le milieu scolaire ? Quelle sera la formation de l'AVS pour que cette fonction puisse devenir un véritable métier ? Les questions restent posées.

> La scolarisation :

L'Inspecteur d'Académie a informé que les enfants qui pourraient être scolarisés iront en milieu scolaire, les autres resteront dans les établissements médico-éducatifs spécialisés. Les IME sont loin du système d'Enseignement, il nous faudra être vigilants afin de conserver les instituteurs oeuvrant dans nos établissements.

Convention de coopération avec l'adapei 81

Elle est maintenant en place depuis l'an dernier. Les administrateurs des deux associations se rencontrent en CA commun. Il en est de même pour les membres des bureaux qui se réunissent lorsque nécessaire pour y traiter de questions communes dans le cadre d'une mutualisation de moyens.

Regroupement gestionnaire des adapei 31, 32, et 81

Une réflexion est actuellement menée par la Direction Générale concernant un regroupement de gestion de ces 3 adapei. Le Directeur Général abordera la question dans son rapport d'activités.

La Commission d'Accessibilité de la Mairie de Toulouse :

Elle est composée de 5 Groupes de travail :

> Groupe Voie publique, circulation, architecture :

Cette commission travaille selon plusieurs axes. Actuellement une étude est entreprise sur le réseau du futur tramway.

Sur l'initiative de l'adapei, une étude sur la signalétique et la pratique du métro a été présentée à la Mairie de Toulouse et transmise à TISSEO. Nous espérons que la personne en situation de handicap mental pourra ainsi acquérir une réelle autonomie en matière de déplacement.

L'adapei participe à la mise en place d'une signalétique pertinente pour le handicap mental concernant la voie publique et les bâtiments culturels.

Par ailleurs nous travaillons sur les réaménagements de certains lieux du centre ville tel celui de la rue Alsace Lorraine (Zone trottoirs, ligne vélos, voie quatre roues, accès latéraux...).

> Groupe Logement :

Il concerne plus particulièrement les personnes malades psychiques. Mais notre objectif est de faire que l'on en vienne à penser de manière plus large, non seulement au handicap psychique ou physique mais aussi en ce qui nous concerne



AG ORDINAIRE

LEXIQUE

AAH

Allocation pour Adultes Handicapés

ARS

Agence Régionale de Santé

ASF

Action et Soutien des Familles

AVS

Auxiliaires de Vie Scolaire

CDAPH

Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

CFA

Centre de Formation d'Apprentis

CLIS

Classe d'Intégration Scolaire

CNSA

Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

CVS

Conseil de la Vie Sociale

MDPH

Maison Départementale des Personnes Handicapées.

PCH

Prestation de Compensation du Handicap

SAVS

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SESSD

Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

UPI

Unités Pédagogiques d'Intégration



LE CLUB ALOUETTE

En quelques chiffres cette année le club alouette c'est

- 2 journées
 - 3 après midi
 - 3 week-end de 2 jours
 - 2 week-end de 3 jours
- dont une journée ouverte à tous (résidents adapei 31 et 81) non bénéficiaire du Club habituellement.

Les activités du Club sont variées :

- visite de la réserve de Sigean
- élection du président
- défilé au carnaval de Limoux
- après midi dansantes
- soirée magie de Noël
- après midi aux thermes de Luchon
- soirée au restaurant
- activités nautiques au lac du Salagou et sur le canal du midi

Enfin le club c'est environ

- 10 d'animateurs bénévoles,
- 30 adhérents à chaque week-ends,
- 38 adhérents pour les journées et
- 70 personnes pour les journées adhérents/parents/animateurs

Bilan :

Toujours un vif succès pour notre club alouette.

au handicap mental. Le travail de la Commission se fait en étroite relation avec les sociétés HLM du Grand Toulouse.

> Groupe Culture et Loisirs

Extrêmement actif en 2009, ce groupe n'a commencé à fonctionner que tardivement cette année, en raison d'indisponibilité répétée de la salle de réunion.

Il nous a cependant informé sur les manifestations diverses en matière de culture, qui se produisaient sur Toulouse :

- Le 15 septembre dernier, les "deux journées du Patrimoine"
- En juin 2010 : une demi-journée de portes ouvertes à la médiathèque présentant le matériel mis à disposition de la personne en situation de handicap.

• Un appel à projets sera lancé en septembre par la ligue de l'Enseignement avec récompenses à l'appui.

• Par ailleurs, il est indiqué que les tarifs concernant les lieux de spectacle, seront revus à la baisse et à égalité de prix, pour l'ensemble de la population de personnes handicapées

> Groupe Sports

Trois réunions ont eu lieu au cours de l'année 2009-2010 avec les élus et les techniciens de la municipalité qui sont très impliqués dans ce domaine :

- Réunion de prise de contact consacrée à l'accessibilité aux terrains de sport de la ville, aux piscines, aux parcs et jardins.
- Visite du parc de la Reynerie et de sa mise aux normes pour l'accueil de tous.

• Cette réunion a abordé l'activité du "service spécialisé" des sports de la ville de Toulouse ouvert en particulier aux personnes handicapées mentales ; un certain nombre de personnes accueillies dans les établissements de l'adapei en bénéficient régulièrement. L'objectif de ce groupe de travail est d'améliorer l'accessibilité du site de la Mairie à tout type de handicap ; pour ce faire et devant la difficulté, il a été prévu de réunir séparément les diverses associations représentantes des handicaps moteur, auditif, visuel et intellectuel.

Un sous groupe constitué des handicaps intellectuel, cognitif et psychique s'est ainsi réuni 2 fois et en présence de 2 jeunes adultes trisomiques pour faire une analyse du site et proposer des modifications

La Mairie de Tournefeuille

L'adapei y est présente au titre du handicap mental dans les Instances de la Mairie et a participé l'an dernier à l'établissement d'une Charte concernant l'accessibilité aux lieux publics, les transports et l'accueil de l'enfance en structures telles crèches et Centre de loisirs.

Informer, communiquer, rechercher des emplois, accompagner la personne à domicile, faciliter l'accessibilité à la culture, aux loisirs et aux sports et au logement sont les principaux objectifs de l'action de cette Mairie.

Les rencontres avec l'UNAPEI, l'URAPEI, la FEGAPEI

- > Journée sur "la Gouvernance" le 10 octobre 2009 au Vignalis (FEGAPEI)
- > "Journée sur les Tutelles" le 9 octobre (URAPEI)
- > Une Formation sur le PAP au Palladia de Toulouse le 5 mars 2010 ainsi que sur Albi.
- > CCR de Rodez autour du thème "l'aide aux aidants" le 7 mai 2010.

L'ADAPEI 31 ET LE SECTEUR ASSOCIATIF

> Subventions octroyées par l'adapei 31

- Au Club Alouette : 4 000 euros au Club au titre de cette année.
- L'ASL : 5 000 euros pour l'année de fonctionnement de 2010.

> Participation et militantisme associatif

Cette année, l'adapei 31 s'est mobilisée pour la manifestation du collectif "Ni pauvre ni soumis" du 27 mars dernier, avec une cinquantaine d'associations et personnalités du secteur Sanitaire et Conseil Général. Cette mobilisation qui rassemblait tout Midi-Pyrénées, le Limousin et l'Aquitaine, avait pour objet d'attirer l'attention sur les problèmes de ressources insuffisantes (AAH, rentes, fiscalisations des indemnités journalières...), d'accès aux soins, de passage en retraite qui sont plus que difficiles pour la personne en situation de handicap.

> HANDEO 31

L'enseigne d'HANDEO est un dispositif national qui met à la disposition de la personne en situation de handicap, des services labellisés correspondant à un niveau de qualité confirmé. Ainsi en juillet dernier, HANDEO 31 a-t-il été créé en tant qu'antenne sur la Haute-Garonne, à l'initiative de l'adapei 31, l'APF, l'APAJH 31 et l'ASEI afin de créer une proximité de services alliant rapidité efficacité et qualité. HANDEO 31 va ainsi permettre d'évaluer les besoins et d'anticiper les solutions les mieux adaptées à chaque personne qu'elle soit prise en charge ou non.

> Intervention en milieu scolaire

Une approche du handicap mental et des besoins spécifiques dans l'accompagnement de la personne ainsi que le dispositif BORLOO ont été abordés devant un public scolaire motivé dans le Gers. Ce genre d'intervention reste à développer afin d'améliorer la connaissance en la matière auprès du public ordinaire.

EN CONCLUSION

Nous pouvons dire que, concrètement, l'adapei 31 a réalisé nombre d'objectifs de 2009 à 2010 qui seront repris dans le rapport d'activités à savoir :

Les validations des projets en CROSMs

- > L'extension du SESSD avec le SESSD AUTISME
- > Le projet de MAS AUTISME
- > Le projet d'1 FAM à notre Dame des Monts

Les Créations envisagées

- > FAM à Notre Dame des Monts
- > Construction d'un foyer d'hébergement sur Flourens
- > FAM de la Demeure pour personnes handicapées vieillissantes à St Orens
- > Rénovations programmées comme par exemple les chambres de la MAS ainsi que des opérations patrimoniales.

Les Créations de places 2009/2010

- > 10 places (SESSD + SESSD AUTISME) IME Autan Val Fleuri
- > 24 places FAM la Demeure
- > 53 places MAS avec section autisme pour le Site de Clermont Capelas
- > 70 places Maison de Balma
- > 26 places pour l'Unité de gestion Comtal et Notre Dame des Monts
- > Ouverture du SESAME

Pour terminer, ce rapport moral, je rappellerai que nous sommes toujours en attente de financements concernant la Maison de retraite de Balma.

J'ajouterai que compte tenu du rapprochement en cours des 3 associations adapei 31, 32 et 81 il va sans dire que le prochain rapport moral se présentera très certainement différemment ■

Michèle CHAVE



L'exercice 2009 se clôture par un excédent comptable de 909 287 €.

- > Excédent de 542 563 € réalisé par l'ensemble des ESAT en gestion propre,
- > Excédent de 54 088 € réalisé par les autres services gérés directement par l'association en gestion propre,
- > Excédent de 288 890 € pour la gestion contrôlée des établissements,
- > Excédent de 23 746 € pour la gestion contrôlée du siège.

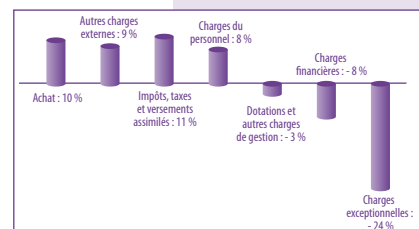
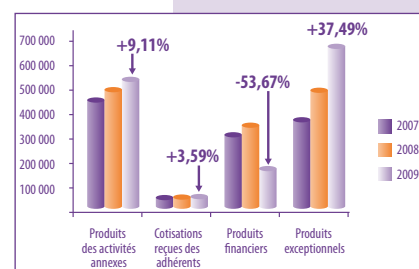
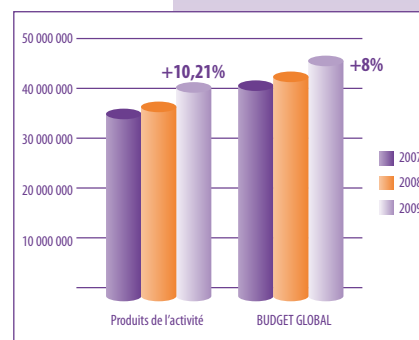
LES PRODUITS PROGRESSENT DE 8%

Le budget global de l'association s'est élevé à **46 562 000 €**; trois grands postes de produits le composent :

> Les produits d'exploitation qui s'élèvent à 45 928 118 €

- Les produits de l'activité en sont la composante principale, en progression de 10.21% (41 000 385 €) ils comprennent principalement,
 - 3 013 248 € de chiffre d'affaires réalisé par les ESAT à l'extérieur de l'association en progression de +8% (ne sont pas inclus 255 748 € de prestations réalisées au profit des établissements de l'association ; ces prestations représentent 7,83% de leur activité totale).
 - 37 665 601 € de financement en provenance des tiers financeurs (DDASS, CPAM, Conseil Général). Ils sont en progression de 9%. Cette croissance s'explique en partie par l'intégration des activités du foyer de Notre Dame des Monts, mais aussi par une augmentation du nombre de journées réalisées par certains établissements. A contrario, l'enveloppe des budgets sociaux des ESAT a diminué de 1%. Cette stagnation des budgets ESAT devrait se poursuivre dans l'avenir menaçant l'équilibre économique de ces établissements. La forte augmentation de la dotation globale CPAM s'explique par l'activité en année pleine du pôle autisme.
- Le reste des produits d'exploitation correspond à des services vendus par l'association à des tiers dans le cadre de ses activités en gestion propre comme les activités de formation ou le service d'évaluation autisme, mais aussi les cotisations dont le nombre d'adhérents stagne.

> **Les autres produits** comprennent les produits financiers liés au placement de la trésorerie, en forte baisse et les produits exceptionnels dont le niveau s'explique par la reprise de subventions d'investissements et de provisions pour litiges.



LES CHARGES D'EXPLOITATION EN PROGRESSION DE 8%

Une progression de 10% des achats (coût des carburants), de 11% des impôts et taxes (taxe sur les transports qui nous pénalise car le statut de RUP nous est refusé), de 8% de la masse salariale. Ces hausses sont compensées en partie par une baisse des charges financières et exceptionnelles.

UN EXERCICE EXCÉDENTAIRE

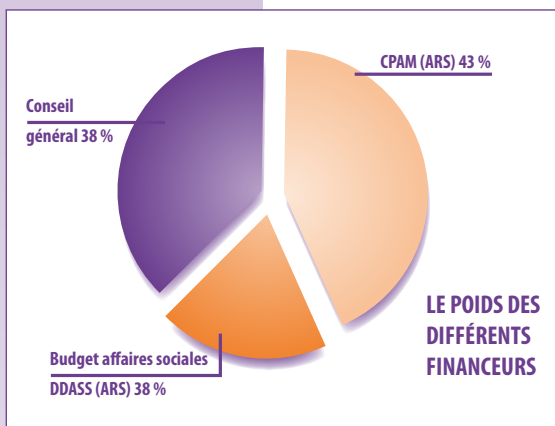
Il ressort de ces variations que l'exercice dégage un excédent sur l'ensemble de ses activités de 909 287 €. Rappelons que même si la mission de l'association n'est pas de réaliser des excédents, la situation présentée est le signe d'une gestion prudente des moyens qui sont alloués. Rappelons également que pour l'essentiel ces excédents ne nous appartiennent pas ; leur devenir dépend des choix que feront les financeurs, à savoir : une reprise des excédents ou une mise à disposition de ces excédents pour financer des opérations d'investissements.

Plus précisément le résultat excédentaire 2009 se décline de la façon suivante :

	2008	2009	VARIATION
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 083 230	1 061 297	- 21 933
RESULTAT FINANCIER	- 54 089	- 203 641	-149 552
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 239 638	112 623	352 261
ENGAGEMENTS FONDS DEDIES		- 60 992	- 60 992
RESULTAT NET	789 503	909 287	119 784



Les engagements sur fonds dédiés qui apparaissent cette année représentent des crédits non reconductibles et non dépensés sur l'exercice affectés au financement de la démarche d'évaluation interne, à des frais de 1ère installation et à des indemnités de départ à la retraite. On les retrouve au Passif du Bilan en dettes.



LA STRUCTURE FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION

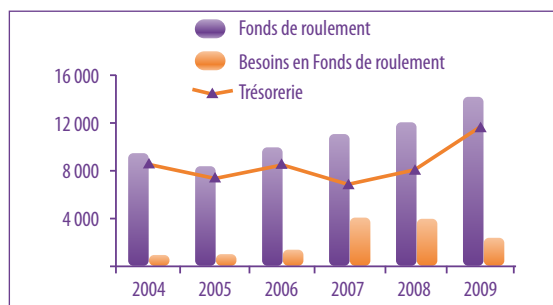
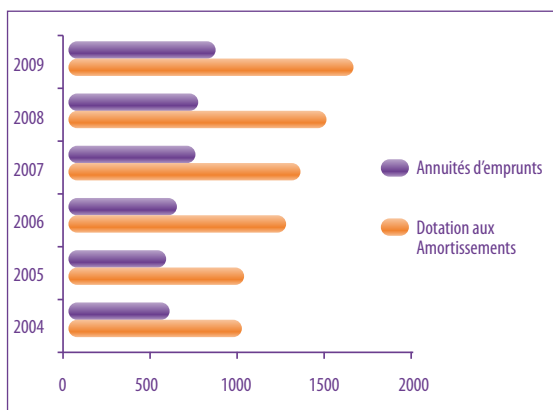
L'analyse de cette structure nous permet de vérifier l'équilibre financier entre les opérations d'investissement et les opérations de gestion courante. L'objectif est de s'assurer que tout en permettant à l'association d'accomplir les missions qui lui sont confiées, celle-ci dispose d'une trésorerie suffisamment disponible tout au long de l'année pour faire face aux échéances immédiates.

LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT ET D'EMPRUNT DE L'ASSOCIATION

Le montant des investissements réalisés en 2009 s'est élevé à 6 162 055 € financés à concurrence de 2 757 336 € par des emprunts. Les banques partenaires ont été la Caisse de dépôt (financement de la cuisine centrale), le Crédit mutuel et la Caisse d'épargne pour des acquisitions de mobilier et matériel

Notre capacité de remboursement des annuités d'emprunt par les dotations se maintient, l'impact sur le niveau de la trésorerie reste donc au même niveau.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Investissements réalisés	1 381	5 577	2 990	2 672	3 035	6 162
Emprunts réalisés	347	2 674	2460	151	965	2 757
Dotations aux Amortissements	991	1 001	1 242	1 322	1 475	1 635
Annuités d'emprunts	565	552	601	714	732	835
Total remboursement emprunts	814	823	975	1 097	1 115	1 192



LE NIVEAU DE LA TRÉSORERIE

La trésorerie au 31 décembre représente 4,8 mois de salaires. Son niveau s'explique par une baisse du besoin en fonds de roulement et une hausse des fonds de roulement.

La baisse du besoin en fonds de roulement s'explique par une augmentation des dettes d'exploitation au 31/12 suite à un rallongement des délais de paiement dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle réglementation. Pour mesurer le niveau de ce besoin, il doit être rapproché du volume des produits de l'activité ; il représente 21 jours d'activité contre 38 jours en 2008.

Le fonds de roulement se décompose en fonds de roulement d'investissement (en progression de 802 765 € soit + 15 %, son amélioration nous garantit une meilleure capacité à financer des investissements) et en fonds de roulement d'exploitation (en progression de 1 302 070 € soit + 19 %). La fonction de ce dernier est d'assurer l'équilibre de l'exploitation courante face aux variations du besoin en fonds de roulement.



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2009

Comme chaque année, nous présentons ci-dessous, les faits ou événements de l'année 2009 qui soit font l'objet d'un suivi particulier, soit marquent une évolution notable dans la vie de l'association.

LES CONTENTIEUX CHAMBRE DE VEILLE :

Ces contentieux sont toujours en suspens et en attente d'un règlement.

Affaire n° 2 : L'adapei 31a perdu en première instance et en appel, nous avons sur l'exercice 2001 réglé les rappels demandés (la décision étant immédiatement exécutoire), l'Adapei s'est pourvue en Cassation, les salariés ont été déboutés le 15 octobre 2003.

Le principe de prudence en matière comptable nous a conduits à ne pas comptabiliser de produits à recevoir mais à opter pour l'intégration de cette recette au fur et à mesure que nous pourrions la recouvrer suite aux négociations engagées (Montant brut 103 000 €).

Affaire n° 4 : L'adapei 31a perdu en première et deuxième instance, paiement de 20 % de la somme due, les salariés se sont pourvus en Cassation. Ces derniers ont été déboutés, nous avons repris la provision et allons mettre en place une procédure pour récupérer les 20 % versés. Comme pour l'affaire n° 2, le principe de prudence conduit à ne pas comptabiliser les produits à recevoir (Montant brut 55 000 €).

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION DES AUTISTES ADULTES :

Une convention tripartite pour le financement "d'un dispositif d'évaluation des autistes adultes" a été passée entre le Centre de Ressources Autisme Midi-Pyrénées, L'adapei 31et le Centre APRES.

Le budget 2009 alloué à L'adapei 31a été de 72 000 €.

Les personnels de l'équipe d'évaluation sont salariés de L'adapei 31.

Les crédits alloués pour le financement de ce dispositif d'évaluation et de diagnostic d'adultes autistes relèvent de crédits sanitaires. Ces crédits sont versés au Centre APRES qui les reverse sur présentation de facture à L'adapei 31.

LE DISPOSITIF SESAME :

Suite à l'arrêté préfectoral du 26 juin 2009, 18 places nouvelles ont été mises en œuvre à compter du 1er septembre 2009 par suppression de 5 places d'internat à Mons.

AUTORISATION DES FRAIS DE SIÈGE :

L'arrêté du 10 mars 2009 portant autorisation des frais de siège social a permis la poursuite de la réorganisation du siège social autour des missions de contrôle et d'harmonisation des processus de gestion réalisée avec la création de deux postes de techniciens supérieurs, une assistante RH et une assistante contrôle de gestion.

RÉHABILITATION DU SITE DE FONTENILLES :

Les travaux de construction sur le site de Fontenilles engagés en 2008 : la cuisine de production, les ateliers D'ESAT, les salles de formation et de restaurant, les bureaux administratifs. En octobre 2009 ont été réceptionnés les bâtiments de la cuisine centrale et des ateliers. Dès novembre, la cuisine centrale de Fontenilles, fonctionnait avec 25 travailleurs handicapés et servait comme prévu les établissements de l'association. La mise en œuvre de ce projet et son pilotage a nécessité un engagement de tous.

CONVENTION DE COOPÉRATION ADAPEI 81 ET ADAPEI 31:

Il a été signé avec l'adapei 81, sur une période de 3 ans, à compter du 1er janvier 2008, une convention de prestations de conseil dans les domaines administratifs, financiers, et ressources humaines. Cette prestation est intégrée dans la section "services du siège".

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2009

Contrôle Urssaf :

Suite au contrôle réalisé par l'Urssaf et achevé fin avril, il a été notifié le redressement de la taxe sur les transports concernant les trois dernières années pour un montant estimé à environ 650 000 euros.

Regroupement des foyers de vie Notre Dame des Monts à Salies du Salat et Le Comtal à Aurignac :

Par arrêté du 13 avril 2010, il a été autorisé :

- le regroupement des foyers de vie Notre Dame des Monts à Salies du Salat et Le Comtal à Aurignac en une entité administrative unique,

- la reconfiguration des modes d'accueil par création de places d'accueil de jour et de lits d'hébergement temporaire pour une capacité maximale de 112 lits et places ■

Françoise Darmaillacq
Trésorière

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE



SPÉCIAL ASSEMBLÉES GÉNÉRALES



n°24

ORDRE DU JOUR AGE

1. APPROBATION
DU NOUVEAU PROJET
ASSOCIATIF

2. REGROUPEMENT
INTERASSOCIATIF
adapei 31,
adapei 32,
adapei 81

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE





"La personne handicapée mentale est une personne à part entière, ordinaire et singulière. Elle est ordinaire parce qu'elle connaît les besoins de tous, qu'elle remplit les devoirs de chacun et qu'elle dispose des mêmes droits que les autres. Elle est singulière parce qu'elle rencontre des besoins supplémentaires qui résultent d'une déficience intellectuelle et qui appellent une compensation réalisée sous la forme d'un accompagnement adapté, permanent et évolutif."

(A.d'Huyteza)

"Un handicap, même lourd, ne change ni les droits ni la dignité de la personne ; mais il augmente nos devoirs, à nous qui ne sommes pas handicapés : c'est justement parce que certains handicapés ne jouiront jamais d'une égalité de fait que nous devons tout faire pour la leur reconnaître pourtant en droits et en dignité. Leur puissance, leurs capacités, leurs performances ne sont pas les mêmes. Leur dignité et leurs droits, si."

(A. Comte-Sponville)

LES FONDEMENTS DU PROJET

Depuis plus d'un demi-siècle, les associations de parents ont apporté une contribution essentielle à l'action publique en faveur des personnes en situation de handicap. C'est dans le prolongement de ce fil rouge historique que se place le Projet de l'adapei 31, écrit pour les cinq ans qui viennent.

C'est un projet de fidélité à l'esprit que portent depuis le début les associations de parents : fidélité au sens de leur engagement, fidélité à leur force créatrice, fidélité à la volonté de faire respecter la dignité de la personne, fidélité à la mission de soutien aux familles, fidélité à une dimension humaniste et éthique de l'acte d'accompagnement.

Projet de fidélité, notre Projet est aussi de son temps et regarde vers l'avenir. C'est un Projet en mouvement, attentif au monde qui l'entoure et aux évolutions de la société, qui exigent une grande capacité d'adaptation.

Pour se préparer à ces nouveaux enjeux, sans rien perdre de ses fondements identitaires, notre projet associatif s'appuie sur quatre socles, constituant son assise :

- D'abord un socle éthique, réaffirmant nos valeurs communes : respect de la personne et de sa dignité, solidarité et justice, refus de la stigmatisation sociale sous toutes ses formes, reconnaissance comme sujet de droit de la personne en situation de handicap.

- En second lieu, un socle scientifique, cadre de la connaissance partagée. Avec les spécialistes les plus en pointe du retard mental, nous savons que celui-ci ne peut plus être réduit à un état déficitaire, mais qu'il est la conséquence de l'interaction entre les incapacités de la personne et les caractéristiques de son environnement, qui souvent constituent un obstacle. Réduire l'obstacle, c'est réduire le handicap. Et s'il est essentiel d'intervenir au niveau de la personne pour améliorer son niveau par des activités éducatives et rééducatives, il est tout aussi important d'intervenir au niveau de l'environnement physique et social pour éliminer les obstacles qui entravent l'intégration. Nous savons aujourd'hui qu'il faut rejeter l'idée de non évolutivité

de la personne présentant un retard mental, nous savons que son potentiel peut évoluer favorablement dans un contexte d'apprentissage adapté.

- Puis un socle technique, référentiel des modes d'intervention. La vision systémique et dynamique du handicap ouvre à un renouvellement de l'expertise et des modes d'intervention. La notion d'inclusion doit supplanter désormais celle d'intégration. Intégrer, c'est amener la personne en situation de handicap à s'ajuster à un système préexistant, à se normaliser. Inclure, c'est rendre plus flexible l'organisation sociale pour faire place et faire droit à la singularité de la personne. Avec, comme première condition à l'inclusion, la responsabilisation de la société. Simultanément, la notion d'accompagnement s'impose à celle de prise en charge. L'accompagnement appelle à de nouvelles postures professionnelles, suppose une approche globale et dynamique de la personne, exige une intervention transdisciplinaire spécialisée et intégrée. Le projet d'accompagnement personnalisé doit constituer l'organisateur d'une action éducative adaptée aux besoins du sujet, besoins considérés dans leur globalité et leur évolutivité.

- Enfin, un socle stratégique, orientant et matérialisant la politique associative. Dans les toutes prochaines années, le paysage institutionnel et administratif du secteur sanitaire et social va connaître de profondes transformations : création des Agences régionales de santé, lancement des Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, pratique des appels à projet, nouveaux modes de financement. C'est dans ce contexte que l'adapei 31 doit trouver sa place et se développer. Plus que jamais, la force d'une association résidera demain dans une double ressource : d'une part, celle de sa richesse militante, de sa capacité à attirer vers elle et à faire entendre sa voix ; d'autre part, celle d'un dispositif performant d'administration, d'ingénierie et de mise en œuvre de ses missions. C'est la raison pour laquelle nous distinguerons à l'avenir, sans toutefois les dissocier, la mission militante de l'association et sa mission gestionnaire. Un nouvel organe de gestion, doté d'une personnalité juridique, créé en commun avec des associations voisines et au sein duquel chacune sera représentée, devra assurer désormais la gestion administrative, financière et technique du dispositif d'intervention.

Être demain plus écoutée et à l'écoute : telle est la volonté que veut aussi manifester l'adapei 31 au travers de ce projet.

Écoutée d'abord. L'association veut être présente et offensive là où il le faut ; identifiée par les pouvoirs publics et par les autres acteurs du secteur comme force de proposition, portant un discours, un message et une vision bien à elle. Elle veut aussi intégrer des réseaux de réflexion et d'influence et y peser de tout son poids. Elle veut enfin mieux se faire connaître et entendre du grand public.

Mais aussi à l'écoute, afin de susciter davantage d'adhésions, parents ou non, afin de mieux répondre aux attentes des parents et de mieux les informer. C'est en écoutant et en affirmant une relation de proximité avec les parents et le public que l'association mobilisera davantage et entraînera vers elle de nouveaux adhérents ■



COMMISSION PROJET

Animation :

Marie Hélène Lansard,
vice présidente

Membres :

Mmes Nelly Baby,
Geneviève Bouteille,
Christèle Cammas,
Michèle Chave,
Françoise Darmaillacq,
Monique Houyau,
Michèle Saulgrain,
Françoise Vieillecroze

M. Jack Henry,

Michel Starozinski,

Louis Marzo,

Claude Fabre.

M. Michel Veunac

administrateur

Conseillère technique :

Anne Marie Estève

LE PROJET ASSOCIATIF DE L'ADAPEI 31

LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DU PROJET

L'élaboration d'un projet associatif s'accompagne inévitablement d'une réflexion identitaire, qui conduit à préciser l'objectif général visé par l'association et par l'organe de gestion qui la prolongera désormais. C'est à dire l'objectif par lequel elle définit sa finalité, son rôle et ses priorités d'action.

L'adapei 31 définit en ces termes cet objectif général :

L'association veut être identifiée et reconnue comme experte dans l'ingénierie d'accompagnement individualisé de personnes retardées dans certains aspects de leur développement. Elle veut apporter, sur son territoire et dans une perspective d'inclusion sociale, des réponses d'un haut niveau de compétence pour réduire ou compenser la situation de handicap.

Par sa propre action militante et par celle déléguée à l'organe de gestion, l'association se propose de progresser dans trois grandes directions.

Une offre élargie de structures et de services d'accompagnement

Depuis plusieurs années, l'association a développé de nouvelles réponses et de nouvelles formules d'intervention. Il faut poursuivre ce mouvement.

Les objectifs prioritaires

- Ouverture d'une Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et d'un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), déjà programmés.

- Ouverture d'une Maison de retraite elle aussi programmée, en réponse au vieillissement d'une partie importante de la population accueillie.

- Une politique d'inclusion commence par la possibilité d'accéder à un logement indépendant. Il faut faire à l'avenir une priorité de l'accompagnement par le logement. C'est vers un véritable service de l'habitat qu'il faut se diriger, multipliant les formules depuis l'habitat semi-autonome jusqu'à l'habitat totalement autonome.

- Parallèlement, l'association encouragera le développement d'une large plate-forme de services d'aide à la personne.

- En ce qui concerne les ESAT, il faut s'interroger sur le risque de mise à l'écart des personnes les moins performantes, au regard des contraintes économiques et de production que connaissent ces structures. L'association doit réfléchir à la création de formules intermédiaires du type Foyer promotionnel, se situant entre le Foyer occupationnel et l'ESAT, et s'adressant à des personnes aptes à une activité organisée mais supportant difficilement un travail posté et régulier.

- L'association renforcera et professionnalisera la structure d'aide et de soutien aux familles (ASF), dont les missions seront redéfinies. L'écoute des familles, leur information, le conseil aux parents manquant parfois de repères pour accompagner leur enfant doivent être assurés. Les parents doivent aussi pouvoir mettre en commun leurs expériences, leur vécu, leurs inquiétudes : la création de groupes d'entraides et d'échanges sera mise à l'étude et menée à bien.

- Il faut poursuivre et amplifier les initiatives en faveur de l'inclusion scolaire, en liaison avec l'Education Nationale et en s'inspirant des "bonnes pratiques" dont de nombreux pays, en Europe et au delà, donnent des exemples (services

de soutien extérieurs et internes à l'école, coopération entre écoles, implication des parents, développement de programmes d'études spécifiques...).

- L'association encouragera et soutiendra la mise en œuvre de projets innovants, centrés sur l'adaptation et l'inclusion.

UN APPAREIL TECHNIQUE ENRICHIS

Face à une complexité croissante des missions, face aux évolutions rapides de l'environnement et aux incertitudes qui en découlent, l'association a besoin de nouvelles ressources pour anticiper et approfondir, pour mieux proposer et innover.

Les objectifs prioritaires

- Le renforcement de nos connaissances, de nos compétences et de notre capacité d'expertise dans le domaine de l'éducation inclusive, qui consiste à permettre à chaque personne d'aller le plus loin possible dans l'accès aux biens sociaux communs que sont le logement, le travail, les loisirs, et dont l'école est le socle. L'association, les administrateurs et les professionnels doivent s'approprier ensemble une culture de l'inclusion.

- La capacité d'accompagnement doit devenir notre première compétence, dépassant la classique notion de prise en charge. Elle suppose notamment la maîtrise technique du projet personnalisé comme organisateur de l'action, comme outil répondant aux besoins spécifiques du sujet et à leur évolutivité.

- Nous devons aussi élever notre niveau d'expertise dans le domaine de l'éducation cognitive, en particulier en matière d'ergonomie cognitive. Apprendre à analyser plus finement les capacités d'adaptation de la personne, à réduire les obstacles auxquels elle se heurte dans son environnement c'est aussi réduire le handicap et faciliter l'adaptation. En même temps, il nous faut devenir expert en compensation, afin d'atténuer, de corriger ou de faire disparaître les inégalités de fait liées à l'état de la personne.

- L'association doit aussi établir davantage de liaisons avec le milieu ordinaire. Le principe même de l'inclusion sociale exige un travail en réseau et une ouverture à de nouveaux interlocuteurs, au delà du secteur de l'action médico-sociale.

- Un Observatoire associatif sera rapidement créé, permettant d'approfondir la connaissance des populations reçues, de capitaliser et de diffuser de l'information technique, de collecter des données intéressantes les professionnels, d'analyser les besoins nouveaux, de réaliser des études documentaires et comparatives de pratiques éducatives, d'anticiper des demandes à venir, de préparer de nouvelles offres de service.

- L'association se dotera aussi d'un Comité scientifique ouvert à des personnalités extérieures, qui aura pour mission d'étudier et de valider les projets, de veiller à la mise à jour des connaissances, d'interroger et d'orienter la réponse technique, d'évaluer les pratiques et leurs résultats.

- Enfin, la formation des administrateurs est considérée comme un objectif important. D'abord pour qu'ils ne soient pas dépossédés des savoirs et des connaissances qui permettent de se forger un jugement dans un champ d'intervention de plus en plus complexe. Ensuite pour qu'ils soient

partie prenante du présent projet et associés au mouvement qu'il engage. Enfin pour faciliter le nécessaire dialogue et la coopération parents / professionnels.

UN POSITIONNEMENT PUBLIC RENFORCÉ

C'est par son organisation et sa mobilisation que le monde associatif pourra progresser vers ces deux objectifs décisifs : orienter l'action publique et responsabiliser la société.

Les objectifs prioritaires

- Sur son territoire d'intervention, l'association doit être systématiquement représentée dans les lieux ou les instances de réflexion et de décision concernant son domaine d'intervention. Elle doit s'y faire entendre, y prendre position et y faire des propositions.

- L'association doit renforcer et professionnaliser sa communication externe, qui doit porter sa voix, devenir une "vitrine" de son action et de la mise en oeuvre de son projet. Un plan de communication sera élaboré chaque année dans ce sens, complété par un volet concernant la communication interne à l'association.

- L'association doit aussi faire progresser sa notoriété et faire entendre sa voix en s'intégrant à des manifestations ou des événements pouvant relayer efficacement ses messages. Elle peut aussi produire elle-même ou co-produire avec des partenaires des événements favorisant la prise de conscience publique et la sensibilisation de l'opinion.

- Le site internet de l'association doit être enrichi et complété, de façon à en faire un véritable instrument d'information, de communication et d'échange, ouvert à tous. Un site intranet, relayant les différents acteurs de l'association, sera également développé.

- L'association cherchera à créer des liens avec d'autres associations poursuivant directement ou indirectement des objectifs de même nature, c'est à dire impliquées dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

- Enfin, dans le souci de développer son action d'accompagnement de personnes en situation de handicap, l'association étudiera la possibilité de recourir à de nouvelles formes de financement et de soutien de ses interventions ■



PROJET DE GROUPEMENT ASSOCIATIF

PROJET DE RÉOLUTION

Le contexte

Dans un contexte de restriction budgétaire et d'exigence de professionnalisation, les Associations du secteur sanitaire social et médico-social sont appelées à se regrouper afin d'assurer leur pérennité et leur développement.

Du fait du partage des mêmes valeurs et de la similitude des activités développées, les adapei 31 et 81 ont noué depuis plusieurs années un partenariat étroit pour des missions de direction et d'administration générale.

Un même partenariat existe entre les adapei 31 et 32.

Fortes de leur expérience, dans un souci de choisir et de se doter des moyens de leur pérennité et de leur développement, les adapei 31, 32 et 81 ont conduit une réflexion en vue de leur regroupement.

Leurs Conseils d'administration respectifs se sont réunis au mois de mai 2010. Ils ont arrêté les orientations et le projet de résolution ci-dessous qui sont soumis, dans les mêmes termes à l'approbation des assemblées générales de chacune des associations dans le courant du mois de juin 2010.

Le projet

Il est projeté de créer d'ici la fin de l'année 2010 une nouvelle personne morale à but non lucratif qui unit et fédère les adapei 31, 32 et 81 dans le but de poursuivre et de développer les prises en charge assurées et la gestion des établissements dans le respect absolu des principes et des valeurs partagées.

Les adapei 31, 32 et 81 seront représentées au sein de cette nouvelle personne morale qui sera en charge de la gestion des établissements et titulaire pour ce faire des autorisations et des agréments ainsi que des budgets et des patrimoines afférents.

Le processus

Pour mener à bien les phases préparatoires de ce projet, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de chacune des associations dans

le courant du dernier semestre 2010, est créé un comité constituant composé pour chacune des associations de deux membres nommés par les Conseils d'administration respectifs.

Ce comité constituant se réunira a minima tous les mois, prendra ses décisions à l'unanimité des trois associations, rendra compte mensuellement de ses travaux et décisions auprès de chaque Conseil d'administration. Il se dotera d'un règlement de fonctionnement qui sera soumis pour approbation à chaque Conseil d'Administration. Il disposera des moyens nécessaires pour la consultation du projet : il pourra notamment solliciter les conseils ou les personnes de son choix et engager les dépenses correspondantes dont le paiement incombera aux associations selon la clé de répartition suivante : adapei 31 : 50%, adapei 32 : 20%, adapei 81 : 30%.

Le projet de texte de résolution

En conséquence de ce qui précède :

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la création d'une nouvelle personne morale à but non lucratif qui unit et fédère les adapei 31, 32 et 81 dans le but de poursuivre et de développer les prises en charge assurées et la gestion des établissements, dans le respect absolu des principes et valeurs partagées.

L'Assemblée générale Extraordinaire approuve le principe du transfert à cette nouvelle personne morale de la gestion de ses établissements, autorisations et agréments ainsi que des budgets et du patrimoine afférents.

L'Assemblée générale Extraordinaire approuve la création d'un comité constituant de la nouvelle Association et donne mandat à X et Y pour en faire partie afin de réaliser toutes les opérations et actes requis pour la création de la nouvelle personne morale qui engageront les trois Associations ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE